St Gilles Gillis

1060

DATE : 6 novembre 2026

PÔLE TERRITORIAL

Appel à candidatures à une fonction de membre de l'équipe pluridisciplinaire
Désignation à titre temporaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Fonctions à pourvoir : instituteur.trice maternelle, instituteur.trice primaire, professeur, logopède, psychologue (neuropsychologue), kinésithérapeute, ergothérapeute, éducateur.trice, assistant.e social.e
Atouts supplémentaires : si vous avez une formation dans le domaine des méthodes pédagogiques spécifiques aux élèves présentant un TSA (PECS, TEACH…) c'est un atout, une expertise dans le domaine des communications alternative et augmentative et/ou une formation sur les outils numériques alors, cet appel peut vraiment vous intéresser !

Coordonnées du pôle territorial :
Nom : CECP Saint-Gilles
Adresse : Place Maurice Van Meenen 39 – 1060 Bruxelles
Réseau : Enseignement officiel subventionné

Coordonnées du P.O. de l'établissement siège :
Nom : Administration communale de Saint-Gilles
Adresse : Place Maurice Van Meenen 39 – 1060 Bruxelles

Coordonnées de l'établissement siège :
Nom : Ecole du Parvis
Adresse : Rue Louis Coenen, 12 – 1060 Bruxelles
Site web : https://www.ecole-du-parvis.be/presentation/contact/

Date présumée d'entrée en fonction : 1 décembre 2026

Caractéristiques du pôle territorial :

Le pôle territorial a été créé au sein de la commune de Saint-Gilles en partenariat avec les communes d'Ixelles et Anderlecht. Il est encadré par le dispositif de contractualisation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les écoles. L'école du Parvis est l'école d'enseignement spécialisé de la commune de Saint-Gilles désignée comme école siège du pôle. L'école en Mouvement et l'école Professionnelle Edmond Peeters d'Ixelles, ainsi que l'école Les Acacias et l'école des Sureaux d'Anderlecht, sont les 4 écoles partenaires du Pôle qui totalise 39 écoles coopérantes ordinaires (7 saint-gilloises, 9 ixelloises et 23 anderlechtoises). Le territoire du pôle couvre une population de 14157 élèves.

Le pôle a pour mission générale de favoriser une école plus inclusive notamment en accompagnant concrètement et activement les écoles d'enseignement ordinaire dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques dans le cadre soit d'un protocole d'aménagements raisonnables, soit d'une intégration permanente totale. Le Pôle et les centres PMS compétents pour les écoles coopérantes agissent de manière complémentaire.
Le pôle exerce deux catégories de missions, à savoir des missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes (= missions à caractère collectif) et des missions relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes (= missions à caractère individuel) dans la mesure de leurs moyens.

Saint-Gilles, Ixelles et Anderlecht, souhaitent faire bénéficier à tous les élèves présentant un handicap et/ou des troubles d'apprentissage reconnus, un enseignement gratuit et de qualité qui réponde de manière la plus adaptée à leurs besoins.

Les 3 communes du Pôle défendent un enseignement laïque, fondé sur le principe des libertés, des droits humains, d'égalité, de solidarité et d'émancipation sociale. Elles mettent en avant une pédagogie de différenciation des apprentissages qui développe le respect des singularités, l'esprit critique, l'autonomie des apprentissages, la coopération, la confrontation d'idées et qui considère l'erreur comme un réel outil pour apprendre. Une pédagogie qui déploie une estime de soi positive en mettant l'accent sur l'émergence et la reconnaissance des potentiels de performance de chaque élève.

Pour augmenter les champs d'actions et d'interventions, les trois communes ont la volonté d'insérer la pluridisciplinarité de l'équipe du Pôle au cœur du processus pédagogique. Elles ont également pour volonté d'assurer un suivi rapproché et bien coordonné des élèves en intégration en organisant régulièrement des réunions autour de chaque projet d'intégration et en créant des ponts concrets entre le fondamental et le secondaire. Afin de faciliter la compréhension et l'implantation des aménagements raisonnables, l'équipe pluridisciplinaire coopérera de manière rapprochée avec les équipes de l'enseignement ordinaire en partageant notamment leurs savoirs et leurs pratiques au sein des classes. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire du pôle travaillent donc avec les élèves au sein de la classe, ils accompagnent les enseignants dans la compréhension et la mise en place de l'inclusion scolaire. Ils informent et forment les équipes d'enseignants sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale. Ils soutiennent les enseignants dans la gestion des élèves à besoins spécifiques et participent au dispositif d'évaluation des besoins en vue d'adapter les outils proposés.

Caractéristiques de l'école siège :

L'école siège est une école d'enseignement spécialisé de type 8. Elle pratique la pédagogie institutionnelle avec la mise en place de ceintures des responsabilités et de ceintures des compétences. Cette pratique d'évaluation éclaire chaque élève sur son niveau de progression. Il passe de défi en défi sur une échelle de but à atteindre et se sent reconnu à chaque passage d'échelon. Ce système d'évaluation est un gage de motivation et de responsabilisation des élèves tant pour le bien-être de la vie de l'école que pour celui de des apprentissages de chacun. Un accent prononcé est mis sur la différentiation et l'individualisation des apprentissages. Celle-ci ne fait pas l'économie pour chaque élève de s'investir dans la réflexion, la recherche, la confrontation des idées de chacun, le partage, la coopération, la co-construction.
Les outils informatiques et les programmes adaptés aux différents troubles d'apprentissage ont une place à part entière dans les classes de l'école du Parvis, ils sont facilitateurs d'accès à la connaissance en contournant les difficultés liées aux troubles spécifiques des élèves.
L'art, la culture et le sport sont considérés comme de réels leviers d'apprentissage, ils font partie intégrante du parcours scolaire des élèves à l'école du Parvis.

Nature de l'emploi :

Emploi temporaire vacant pour l'année scolaire 2026-2027

Cette désignation temporaire pourra être renouvelé dans le cadre des emplois créés dans le pôle territorial les années scolaires suivantes.

Volume de la charge : Prestations hebdomadaires de 36 périodes de 50 minutes

L'horaire de travail hebdomadaire comprend le service à l'école et aux élèves, le travail en classe et le travail pour la classe, le travail collaboratif, la formation professionnelle continue et le temps de déplacement entre deux établissements, à l'exclusion des trajets entre le lieu de travail et le domicile.

Destinataires de l'appel :

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Cet appel est ouvert :

1° En interne au pôle territorial aux membres du personnel de l'école siège et des écoles partenaires ;

2° En externe aux membres du personnel d'une école spécialisée extérieure au pôle, ou d'une école d'enseignement ordinaire ou d'un centre PMS ;

3° A tout autre candidat.e.

Formalités :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés, **au plus tard le 20 novembre 2026** (à minuit), à l'attention de **Virginie Van Gend et Isabel Pastore :**

vvangend@stgilles.brussels et ipastore@stgilles.brussels

- ou déposés contre accusé de réception au Service de l'Enseignement sis
 Chaussée de Waterloo 255 à 1060 Saint-Gilles

- ou par envoi électronique avec accusé de réception aux adresses courriel suivantes :

enseignement.1060@stgilles.brussels

Le dossier de candidature comportera le CV accompagné d'une lettre de motivation (description du parcours professionnel et des expériences utiles à faire valoir au regard du poste à pourvoir).

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions légales d'accès à la fonction

- Annexe 2 : Missions, compétences et profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur

- Annexe 3 : Procédure de sélection

ANNEXE 1- CONDITIONS LÉGALES D'ACCÈS À LA FONCTION

Les conditions légales d'accès à la fonction sont :

1) Être porteur.se d'un titre de niveau bachelier au moins ;
2) Répondre aux critères du profil de fonction visé à l'annexe 2 ;
3) Avoir répondu à l'appel à candidatures dans les formes et délais définis dans le présent appel

ANNEXE 2 – PROFIL DE FONCTION, MISSIONS ET COMPETENCES

1. Le profil générique reprenant les missions des pôles territoriaux telles que définies à l'article 6.2.3-1.

Le.la membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial de la commune de Saint-Gilles exécute ses missions sous la responsabilité du Coordonnatrice du pôle, lequel est sous l'autorité de la Direction de l'école siège.

Missions générales

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle endossera un rôle d'expert, un rôle d'appui et un rôle de soutien.

Il.Elle représentera, portera et véhiculera les valeurs et la vision de l'école inclusive partagées par les trois pouvoirs organisateurs du pôle.

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes :

a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;

b) assurer le lien entre les différents acteurs qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;

c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation et la mise en place des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;

d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements

raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;

b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visés à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 ;

c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;

d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

2. Le profil spécifique du membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle :

Missions

Missions pédagogiques et éducatives :

- Collaborer, avec les autres membres de l'équipe, à la création et à la construction d'outils et de dispositifs pédagogiques à visée inclusive ;
- Mener, auprès d'enseignant.e.s des écoles coopérantes, des interventions (concertations, ateliers, formations, tables d'échange, etc.) en lien avec les besoins spécifiques, les aménagements raisonnables, l'école inclusive ;
- Accompagner concrètement les équipes éducatives qui se trouvent en difficulté face à un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques ;
- Aider à la rédaction du protocole d'aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques ;
- Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs au regard de l'échelle des besoins ;
- Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale ;
- Observer des élèves à besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables ;
- Accompagner, individuellement, des élèves bénéficiant d'un protocole d'aménagements raisonnables, de manière ciblée et pour une durée déterminée ;
- Rencontrer, informer et impliquer les parents dans la mise en place des aménagements raisonnables ;
- Échanger avec les partenaires extérieurs (notamment le CPMS) au sujet des élèves à besoins spécifiques ;
- Créer des dispositifs pédagogiques de différenciation par le numérique et encourager

leur pratique en sein des classes en accompagnant leur expérimentation ;
- Analyser les bilans et envisager des pistes pour la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- Informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur l'intégration permanente totale.

Encadrement de l'élève avec protocole d'intégration :

- Assurer la bonne intégration et favoriser l'autonomie de l'élève au sein de l'établissement (dans les apprentissages, au sein de la classe, etc.)
- Se documenter et approfondir ses connaissances en fonction des profils rencontrés ;
- Aider l'élève à connaître son profil d'apprenant et à adapter ses apprentissages ;
- Informer la classe si besoin et avec accord de l'élève ;
- Proposer et expérimenter avec l'élève des aménagements raisonnables/du matériel, afin de faciliter l'accès à ses apprentissages ;
- Mettre en place des stratégies de mémorisation efficaces selon le profil de l'élèves ;
- Créer le matériel nécessaire à l'autonomie de l'élève ;
- Proposer différents canaux d'apprentissage ;
- Aider à la planification des devoirs et leçons ;
- Aider à la réalisation de synthèses ;
- Soutenir l'élève lors des examens (organisation de la préparation, séances de révisions, présence lors de l'examen, …)
- Assurer la communication et la collaboration avec les parents.
- Participer aux conseils de classe et réunions de parents

Missions communicationnelles (interne et externe) :

- Être à l'écoute et au service des équipes éducatives des écoles coopérantes ;
- Représenter le pôle lors des réunions avec les différents partenaires et interlocuteurs extérieurs ;
- Recueillir l'information auprès des membres de l'équipe, des partenaires et des interlocuteurs extérieurs et la faire circuler ;
- Tenir la coordonnatrice informée de l'évolution des missions qui lui sont confiées ;

- Participer activement aux réunions d'équipe ;

- S'assurer de la bonne circulation d'information entre les différents intervenants scolaires et la famille ou les personnes référentes de l'élève ;

- Rédiger des courriels et des procès-verbaux de réunions ;

- S'assurer que le PIA de l'élève en intégration soit mis à jour et complété par tous les partenaires ;

- Être la personne référente du pôle pour un ensemble d'écoles coopérantes.

Compétences

Compétences comportementales :

- Être capable de travailler en collaboration et en autonomie ;
- Faire valoir une excellente habilité d'écoute et de communication ;
- Savoir échanger, soutenir et conseiller dans le respect de ses interlocuteurs pour assurer un climat de confiance et de vraie collaboration ;
- Avoir une capacité d'observation objective et d'analyse de situations en vue d'apporter des pistes d'action et de solution ;
- Être capable d'accompagner le changement :
- savoir penser de manière innovante en apportant des idées novatrices et créatives à des fins de transmissions ;
- Savoir mettre son expertise concrètement au service d'une équipe ;
- Savoir prioriser ses propres activités ;
- Être capable de manifester de l'empathie ;
- Faire preuve de maîtrise de soi ;
- Être proactif.ve face à des situations potentiellement problématiques pour l'élève et les communiquer vers la hiérarchie du pôle ;
- Participer activement aux réunions d'équipe ;
- Assurer le devoir de réserve et faire preuve d'une déontologie exemplaire.

Compétences techniques :

- Maîtriser les techniques de la communication tant orale qu'écrite ;
- Maîtriser les bases de l'outil informatique : traitement de texte, courrier électronique, diaporama, outil de planification de réunions, outil de visioconférence ;
- Posséder des connaissances législatives et de bonnes compétences pédagogiques en lien avec les aménagements raisonnables ;

3. Conditions supplémentaires à l'engagement :

Le.la candidat.e doit pouvoir attester de rencontrer au moins une des conditions d'engagement supplémentaires suivantes :

- Avoir une expérience dans un pôle territorial ;
- Avoir une expérience en intégration ;
- Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé ;
- Avoir une expérience dans l'accompagnement d'élèves présentant un TSA ;
- Avoir une expérience dans l'utilisation des outils numériques adaptés aux élèves à besoins spécifiques

ANNEXE 3 – PROCEDURE DE SELECTION

Une commission de sélection constituée par les pouvoirs organisateurs du Pôle territorial procède à la sélection et à l'évaluation des compétences techniques et comportementales des candidat.e.s.

Les postulants sont invités à fournir un dossier de candidature comportant un CV accompagné d'une lettre de motivation.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s seront invité.e.s à un entretien individuel.

A l'issue de cette procédure, les dispositions statutaires et barémiques applicables au membre du personnel choisi seront celles applicables à la fonction à laquelle l'emploi est rattaché.